

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Séance du 27 juin 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-sept juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°8-2a

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAoui, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, soit 26 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : M. Michel BREUILH à partir de 20h30 par Mme Yvette FOURNIER, Mme Christèle COURSAT par M. Stéphane BERTHOMIER, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE jusqu'à 18h45 par Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Sébastien BRAZ jusqu'à 20h00 par M. Michel BOUYOU, M. Dorian LASCAUX par M. Raphaël CHAUMEIL.

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**Aménagement du musée « Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle » -
Demande de subvention complémentaire à la Région**

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Par délibérations en date du 4 décembre 2018, le Conseil Municipal a sollicité auprès de différents partenaires l'octroi de subventions aussi élevées que possible afin de financer l'aménagement du musée Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle, dont le montant de l'opération était estimé à 6 444 837, 24 € HT,
- Considérant que, suite à l'instruction du dossier de demande de subvention par les services de la DRAC, la Préfecture de Région a informé la collectivité le 19 août 2020 que ce projet est recevable et qu'il a été proposé au programme 2020 des investissements de l'Etat au titre des musées et a reçu une aide de 1 221 725 €,
- Vu sa délibération du 7 décembre 2021 portant approbation de la convention n°13285020 liant la Ville de Tulle et la Région Nouvelle-Aquitaine relative à l'attribution d'une subvention de 1 000 000 € pour l'aménagement du musée « Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle »,

- Vu sa délibération du 25 juin 2022 portant approbation de la convention FEDER-FSE-LIM-2019-6632510 relative à l'attribution d'une aide d'une aide européenne FEDER d'un montant de 2 255 693,03 € pour le financement des travaux d'aménagement d'un Musée « Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle »,
- Considérant, au regard de l'évolution des travaux, que cette opération connaît aujourd'hui des coûts supplémentaires dus d'une part à des plus-values s'élevant à 433 961,40 € HT à ce jour et d'autre part, à des variations de prix importantes sur l'ensemble des lots, estimées à 564 073,84 € HT,
- Considérant qu'il convient de revoir le plan de financement afférent et de solliciter une subvention complémentaire de la Région,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve le projet relatif aux travaux d'aménagement du Musée « Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle » dont le montant s'élève à 7 442 872,48 € HT.

2 - Décide la réalisation de ce projet.

3 - Sollicite, cette somme demeurant élevée au regard des capacités financières de la commune, une subvention complémentaire de la Région élevée que possible en vue de la réalisation de cette opération.

4 - Approuve le nouveau plan de financement afférent.

5 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.

6 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au Budget de la Ville.

7 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Legalité le : 03 JUIL. 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 03 JUIL. 2023

D8-24-27062023



Aménagement du Musée « Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle »

Dossier de demande de subvention

Vu,



Transmis au contrôle de Légalité le : 03 JUIL. 2023
Date et Réf. de l'accusé de réception : 03 JUIL. 2023
J8-2A - 27062023



A Tulle, le

Plan de financement

Aménagement d'un musée
« Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle »
Coûts supplémentaires connus

Financement	%
Région Nouvelle Aquitaine	20.00%
Département Corrèze	15.03%
Part Ville	64.97%
Total HT	100.00%





A Tulle, le

Plan de financement

Aménagement d'un musée « Cité de l'Accordéon et des Patrimoines de Tulle »

Financement		%
Europe - FEDER	2 255 693.03 €	30.31%
Etat - DRAC	1 221 725.00 €	16.41%
Etat - DETR RT 2021	105 000.00 €	1.41%
Région Nouvelle Aquitaine	1 000 000.00 €	13.44%
Région Nouvelle Aquitaine (Subvention complémentaire)	199 607.05 €	2.68%
Département Corrèze	350 000.00 €	4.70%
Département Corrèze (Subvention complémentaire)	150 000.00 €	2.02%
Part Ville	2 160 847.40 €	29.03%
Total HT	7 442 872.48 €	100.00%





Aménagement du Musée

**Coûts supplémentaires connus
au 14/04/2023**

Nature des coûts supplémentaires	Montants HT
Avenants	433 961.40 €
Variation de prix estimée sur l'ensemble des lots	549 154.09 €
Variation de prix MO (<i>mandatée à ce jour</i>)	13 400.87 €
Variation de prix OPC (<i>mandatée à ce jour</i>)	1 518.88 €
Total des coûts supplémentaires connus au 14/04/2023	998 035.24 €



A circular blue stamp from the Mairie de Tulle, Corrèze. The text "MAIRIE DE TULLE" is at the top, and "CORRÈZE" is at the bottom. A central emblem features a sun-like star above a tree. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in blue ink that reads "Un. de Chaine", "J. Renaud COMBES", and "Tulle".

Aménagement du Musée - Suivi des avenants financiers							
Lot	Désignation	Titulaire	Avenants				Commentaires
			N°	Montant HT	N°	Montant HT	
Lot 1	Démolition - terrassement - fondation - gros œuvre - installation de chantier	Fernandes et fils	1	20 880,00 €	2	-15 174,00 €	
	Sous-Traitant	Mons					
	Sous-Traitant	Soltechnic					
	Sous-Traitant	Sapa					
	Sous-Traitant	Pacheco					
Lot 1b	Désamiantage	Alara Dépollution				-	€
Lot 2	Charpente bois - bardage - terrasse bois	Dubois	1	11 261,55 €	2	7 507,03 €	
	Couverture	CCFP (Prat)					18 768,58 €
Lot 3	Etanchéité	Froidfond					
Lot 4	Ravalement cis V2	Fernandes et fils					
Lot 5	Menuiserie extérieures bois	Parouteau	1	1 650,00 €			1 650,00 €
Lot 6b	Menuiserie extérieures aluminium	Rioux					
Lot 7	Serrurerie - métallerie	David Frères	1	24 950,00 €	2	1 980,00 €	
	Cloison - doublage - peinture	Pereira	1	48 450,00 €	2	6 600,00 €	55 050,00 €
Lot 8	Sous-Traitant	Art Project					

Avenant 1 : Les épaisseurs de plâtre des plafonds existants se sont révélées être inférieures à 2 cm (contrairement aux épaisseurs annoncées dans le diagnostic de reconnaissance de structure). Le bureau de contrôle demande l'ajout de plafonds CF 1H. La pose d'un plafond CF 1H nécessite de déposer préalablement les plafonds existants. Avenant 2 : il a pour objet d'intégrer les prestations en plus-value et moins-value suivantes :

- Plus-values : travaux de dépôse des clous en plafond pour permettre la pose de plafond coupe-feu conformément à la demande du bureau de contrôle et réalisation de chapelle y compris préparation.
- Moins-values : non réalisation du plancher béton devant l'auditorium, de la paroi microberlinoise, de la reprise des dallages fissurés au sous-sol, de la date EAS au R+1 et de la mission G3.

Avenant 1 : La dépôse des plafonds au dernier niveau a révélé : des affaissement de la charpente existante au droit de chaque lucarne et des chevrons endommagés. Ces travaux permettent de renforcer et rehausser la charpente au droit des lucarnes et de renforcer les chevrons endommagés.

Avenant 2 : Le présent avenant a pour objet la réalisation d'un parement intérieur CF 1H dans la cage d'escalier (partie en extension) suite à la demande du bureau de contrôle. Ces travaux en plus-value correspondent à la pose d'un doublage CF 1H composé de deux plaques de plâtre BA18 en remplacement du parement OSB initialement prévu.

L'avenant 1 a pour objet l'ajout de prestations complémentaires visant à répondre aux exigences demandées en cours de chantier par le service des Musées de France. Ces prestations portent sur la modification de trois portes en portes blindées ainsi que l'ajout d'une structure métallique nécessaire pour poser la porte blindée du R+2.

Avenant 2 : La salle audiovisuelle n'avait pas été prise en compte par le MOE comme chauffée et pouvant être utilisée dans le parcours. Les plus values prises en compte permettent d'assurer un chauffage de cette zone.

L'avenant 1 a pour objet l'ajout de prestations complémentaires portant sur la pose de plafond CF 1H en sous face de plancher bois.

Les épaisseurs de plâtre de plafonds existants se sont révélées être inférieures à 2 cm (contrairement aux épaisseurs annoncées dans le diagnostic de reconnaissance de structure). Le bureau de contrôle demande l'ajout de plafonds CF 1H.

L'avenant 2 a pour objet l'ajout de prestations complémentaires portant sur la pose de plafond de plâtre dans la cage d'escalier existante (travaux non prévus initialement).

Lot	Désignation	Titulaire	Avenants				Commentaires
			N°	Montant HT	N°	Montant HT	
Lot 9	Plafond suspendus	Sadira	1	18 151.16 €			18 151.16 €
	Sous-Traitant	Pereira					L'avenant 1 a pour objet l'ajout de prestations complémentaires portant sur la fourniture et la pose de faux plafonds et doublages en sous face de plancher bois ainsi que la mise au point des dispositifs intégrés dans ces faux plafonds. Ces prestations résultent d'un ajustement des quantités et meses au point des détails d'exécution et phase chantier/synthèse.
Lot 10a	Menuiseries intérieures	Dubois					
	Mobilier	Dubois					
Lot 10b		Newsol (Technisols)	1	Modif. dénomination			
Lot 10c	Parquets	La Galerie du Parquet	1	62 320.00 €	2	2 608.00 €	64 928.00 €
							1 : La plus value concerne l'augmentation tarifaire de la nouvelle consultation par rapport au marché initial avec Newsol. 2 : Découverte de détails sous les protections réalisées par l'entreprise Newsol.
Lot 11	Sols durs - Sols souples	Compagnons carrelageurs et associés					
	CVC - plomberie	Vackier Delbos	1	Co-Traiteur	2	5 633.00 €	3
Lot 12	Sous-Traitant	Sanicentre					2 : La salle audiovisuelle n'avait pas été prise en compte par le MOE comme chauffée et pouvant être utilisée dans le parcours. Les plus values prises en compte permettent d'assurer un chauffage de cette zone.
	Co-Traiteur	Lemaire					3 : Il a été mal étudié l'implantation des pièges à son sur les équipements de soufflerie. La plus value correspond à l'adaptation des équipements sur des surfaces réduites.
Lot 13	Sous-Traitant	Bouillauguet					
	Électricité	Allez et Compagnie	1	2 590.00 €			2 590.00 €
Lot 14	Appareil élévateur	Dureix Schindler					
	Sous-Traitant	Aiméa					
Lot 15	VRD - aménagement extérieurs	Colas	1	transfert de marché			
Total HT Lots Travaux							
Lot 16	Agencement vitrine	Gruppofallani	1	29 512.00 €	2	-3 781.06 €	25 730.94 €
		R&N System SRL					
Lot 17	Multimédia	Vidélio - Arkka	1	30 000.00 €			30 000.00 €
	Graphisme	Gruppofallani					Changement de matériel (audio guidé) plus adapté à l'utilisation plus rajout de prestation en son immersif
Lot 18	Graphisme sur fenêtre	Les Démons					
	Eclairage muséographiques et scénographiques	Big-Bang					
Total HT Lots Scénographie							
							55 730.94 €